

ARRÊTÉ
de réglementation temporaire de la circulation et du stationnement
à l'occasion de la course de trail « Un Petit Trail en Plus »

Le Maire de la Commune d'IGON

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant la demande d'autorisation de passage, de Madame Emma NAVARRO, Coordinatrice du projet trail « Un Petit Trail en Plus », organisée par l'association « TIRELIRE », le dimanche 26 avril 2026 ;

Considérant qu'il appartient au Maire de veiller à sûreté, à la tranquillité et à la salubrité dans sa commune ;

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement lors du passage de la course de trail ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le 26 avril 2026, de 8 heures à 14 heures, l'association « TIRELIRE » est autorisée à emprunter les voies de la commune d'Igon pour le passage de la course de trail « Un Petit Trail en Plus », en 10 et 6 km.

Article 2^{ème} : Le passage des coureurs se fera dans le respect du code de la route.
La circulation des véhicules de toute nature sera ralentie sur le parcours du trail « Un Petit Trail en Plus » :
- La rue des Pyrénées
- La rue de l'Ouzom
- La rue du Canal
- La rue de la Montjoie
- La rue de l'Ermitage

Article 3^{ème} : La signalisation indiquant cette prescription sera mise en place par l'association « Tirelire ». Les intersections seront protégées par des signaleurs. Aucun marquage au sol ne sera autorisé.

Article 4^{ème} : Ampliation du présent arrêté, qui sera notifié à Mme Emma NAVARRO, Coordinatrice du projet « Un Petit Trail en Plus », sera transmise à :
- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de NAY,
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers du Pays de Nay.

Fait à IGON, le 4 mars 2026

Marc LABAT,
Maire d'IGON

